

Etudier à l'étranger

Programme ERASMUS+

2021 - 2022

Partir avec Erasmus+, programme européen de mobilité pour l'enseignement, la formation, la jeunesse et les sports, c'est bénéficier d'une mobilité organisée et encadrée, qui s'effectue dans le cadre d'une collaboration entre des établissements d'enseignement supérieur en Europe. Cet échange vous permettra de vous enrichir en découvrant une nouvelle culture ainsi que de nouvelles pratiques d'apprentissage et d'expressions musicales, d'apprendre ou se perfectionner dans une ou plusieurs langues étrangères, de valoriser son CV, de rencontrer de nouvelles personnes et de se construire un réseau professionnel.

La mobilité Erasmus+ a sa philosophie et ses règles :

- La mobilité doit être basée sur une intégration culturelle dans le pays, la ville et l'établissement d'accueil,
- Le temps de cette mobilité remplace le temps d'études au sein de l'établissement d'origine sur la base d'une commune confiance et reconnaissance entre les établissements,
- Le programme finance ces mobilités mais attend en retour un suivi strict des règles de contrôle qu'il a défini.

PRINCIPES GENERAUX

Au Pont Supérieur, le programme offre la possibilité aux étudiantes et aux étudiants de la **licence DNPSM**, de séjourner **dès leur deuxième année** à l'étranger dans l'un des établissements partenaires membres de l'Association Européenne des Conservatoires, pour une durée de 3 à 6 mois.

Selon le principe d'équivalence, grâce au système de transfert de crédits ECTS *European Credit Transfer System*, les études accomplies à l'étranger sont validées dans votre cursus au Pont Supérieur.

CALENDRIER

Un séjour à l'étranger (élaboration et mise en place du projet) pendant les études se prépare au moins un an à l'avance.

Il est recommandé de se rapprocher de la coordinatrice administrative Marion Boudvillain **entre septembre et mars de l'année académique précédant l'échange.**

SELECTION

L'équipe pédagogique étudie les demandes de mobilité selon les critères suivants :

- degré de motivation et d'autonomie dans le montage du projet,
- compatibilité et cohérence avec le parcours de l'étudiant ou l'étudiante,
- résultats obtenus aux examens de fin de semestre antérieurs,
- avis de l'équipe pédagogique sur la pertinence du séjour.

CANDIDATURE

Le Pont Supérieur, membre de l'Association Européenne des Conservatoires, participe au projet EASY permettant une simplification administrative des candidatures via la plateforme commune de gestion de la mobilité en ligne : <https://aec.dreamapply.com>

La date limite d'envoi du dossier de candidature est déterminée par l'établissement partenaire et se situe en général entre février et mi-avril.

Éléments du dossier de candidature à déposer sur la plateforme :

- Dossier de candidature ERASMUS+ / *Application form*
- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae
- Contrat d'études / *Learning agreement*
- Enregistrement audio ou vidéo (durée : de 15 à 20 minutes)
- Lettre de recommandation de votre enseignant-e référent-e si possible
- Copie de carte d'identité ou de passeport

Tout au long de ce processus, les étudiantes et étudiants bénéficient d'un suivi individualisé et d'une aide dans la préparation de leur candidature.

Avant le départ l'étudiant ou l'étudiante devra passer un test de langue sur la plateforme OLS, *Online Linguistic Support*, afin de connaître ses besoins.

L'étudiant ou l'étudiante peut bénéficier d'une allocation de mobilité versée par Le Pont Supérieur et avoir accès à des bourses régionales (sur dossier).

*Toutes les demandes sont centralisées par
la coordinatrice administrative ERASMUS+ du Pont Supérieur*
Marion BOUVILLAIN // mboudvillain@lepontsuperieur.eu // 02 30 96 20 16
L'équipe pédagogique valide ou non la demande de mobilité ERASMUS+

CALENDRIER : RECAPITULATIF DES ETAPES D'UN PROJET ERASMUS+

De novembre N-1 à janvier année N*	Temps de réflexion, d'informations, de préparation des CV (anglais, allemand ou autre), lettre de motivation, lettre(s) de recommandation, relevés de notes des années précédentes, etc.
Janvier-février année N	Préparation des candidatures
Février et avril année N	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de la candidature de la part du Pont Supérieur • Date limite de dépôt du dossier de candidature
Entre fin avril et juillet année N	Réponse des établissements partenaires
Juin année N	<ul style="list-style-type: none"> • Démarches pour les demandes de bourses (bourse ERASMUS+, bourse régionale) • Signature du contrat ERASMUS+
De mai à juillet 2020 année N	Démarches personnelles & administratives (logement, santé, visa, assurance, assurance instrument de musique)
Fin août à septembre année N	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription administrative au Pont Supérieur • Test initial de langue OLS • Départ en mobilité
Fin de la mobilité année N+1	<ul style="list-style-type: none"> • Test final de langue OLS • Rapports de fin de séjour • Transmission du relevé de notes

*N = année civile du départ

LISTE DES PARTENAIRES DU PONT SUPERIEUR

Allemagne

[Hochschule für Musik und Theater](#) – Leipzig

Espagne

[Conservatorio Superior de Música](#) de Vigo - Vigo

[Conservatorio Superior de musica de Aragon](#) – Saragoza

Finlande

[University of the Arts – Sibelius Academy](#) – Helsinki

Italie

[Conservatorio di musica Benedetto Marcello](#) – Venezia

Portugal

[Universidade de Évora](#) - Évora

Suède

[Royal College of Music - Kungliga Musikhögskolan](#) – Stockholm

PLUS D'INFOS

[CMI Rennes](#)

[Erasmus+ AEC](#)

[Agence Erasmus+](#)

[Région Bretagne : Demande de bourse](#)